



CHIRURGIE ESTHÉTIQUE DES PAUPIÈRES OU BLEPHAROPLASTIE ESTHÉTIQUE

Version 7 mise à jour janvier 2019

Information délivrée le :

Cachet du Médecin :

Au bénéfice de :

Nom :

Prénom :

Cette fiche d'information a été conçue **sous l'égide de la Société Française de Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique (SOF.CPRE)** comme un complément à votre première consultation, pour tenter de répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser si vous envisagez d'avoir recours à une chirurgie esthétique des paupières.

Le but de ce document est de vous apporter tous les éléments d'information nécessaires et indispensables pour vous permettre de prendre votre décision en parfaite connaissance de cause. Aussi vous est-il conseillé de le lire avec la plus grande attention.

● DÉFINITION, OBJECTIFS ET PRINCIPES

Les «blépharoplasties» désignent les interventions de chirurgie esthétique des paupières qui visent à supprimer certaines disgrâces, qu'elles soient héréditaires ou dues à l'âge.

Elles peuvent concerner uniquement les deux paupières supérieures ou inférieures, ou encore les quatre paupières à la fois.

Une blépharoplastie peut être réalisée isolément ou être associée à une autre intervention de chirurgie esthétique du visage (lifting frontal, lifting temporal, lifting cervico-facial), voire une thérapeutique médico-chirurgicale (laserabrasion, peeling, dermabrasion). Ces actes sont susceptibles d'être effectués au cours de la même intervention ou lors d'un deuxième temps opératoire.

Une blépharoplastie se propose de diminuer les signes de vieillissement présents au niveau des paupières et de remplacer l'aspect « fatigué » du regard par une apparence plus reposée et détendue. Elle permet notamment d'ouvrir le regard par la correction subtile de l'excès de peau des paupières supérieures.

Les disgrâces les plus communément en cause sont les suivantes :

- Paupières supérieures lourdes et tombantes, avec excès de peau formant un repli plus ou moins marqué,
- Paupières inférieures affaissées et flétries avec petites rides horizontales consécutives à la distension cutanée,
- Hernies de graisse, responsables de « poches sous les yeux » au niveau des paupières inférieures ou de paupières supérieures « bouffies ».

L'intervention vise à corriger ces disgrâces de façon durable, en supprimant chirurgicalement les excès cutanés et musculaires ainsi que les protrusions graisseuses, et en préservant naturellement les fonctions essentielles des paupières.

De nombreuses autres altérations peuvent être présentes, comme l'affaissement du front, la chute des sourcils, les rides «du lion» entre les sourcils, les rides «de la patte d'oie» au coin des yeux, les yeux «creux», les yeux «tristes» avec coin des yeux tombants, les petites imperfections de surface de la peau (rides superficielles, cicatrices, taches...)

Leur traitement fera appel à des procédés complémentaires tels que les injections, la lipostructure ou autogreffe d'adipocytes, le lifting frontal ou temporal, une canthoplastie...

La blépharoplastie, pratiquée aussi bien chez la femme que chez l'homme, est couramment effectuée dès la quarantaine. Toutefois, elle est parfois réalisée beaucoup plus précocement, lorsque les disgrâces sont constitutionnelles (facteurs héréditaires) et non pas liées à l'âge, comme certaines « poches graisseuses ».

Ces altérations physiques parfois majeures, ainsi que la souffrance psychique induite, confèrent une finalité thérapeutique à cet acte chirurgical réparateur.

Cette intervention de chirurgie esthétique ne peut pas faire l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie.

● AVANT L'INTERVENTION

Un interrogatoire suivi d'un examen des yeux et des paupières aura été réalisé par le chirurgien à la recherche d'anomalies pouvant compliquer l'intervention, voire la contre-indiquer.

Un examen ophtalmologique spécialisé sera fréquemment demandé en complément afin de dépister une éventuelle pathologie oculaire.